

CHAPITRE X

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegent, templum quidem, et civitatem recepit.

2. Aras autem, quas alienigenæ per plateas exstruxerant, itemque delubra demolitus est;

3. et purgato templo, aliud altare fecerunt; et de ignitis lapidibus igne concepto, sacrificia obtulerunt post biennium, et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum, prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent; sed et si quando peccassent, ut ab ipso mitius corriperentur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit casleu.

1. Cependant Machabée et ceux qui étaient avec lui reprirent, grâce à la protection du Seigneur, le temple et la ville.

2. Ils détruisirent les autels que les étrangers avaient dressés sur les places publiques, ainsi que les sanctuaires;

3. et, après avoir purifié le temple, ils érigèrent un autre autel; et, ayant tiré des étincelles de pierres à feu, ils offrirent des sacrifices après deux ans, et ils mirent l'encens, les lampes et les pains de proposition.

4. Cela fait, ils demandaient au Seigneur, prosternés à terre, de ne plus tomber dans de tels maux; mais, s'ils péchaient jamais, d'être châtiés plus doucement par lui, et de n'être plus livrés à des barbares et à des blasphémateurs.

5. Or il arriva que la purification du temple eut lieu le même jour où il avait été profané par les étrangers, le vingt-cinq du mois de casleu.

6° Judas Machabée purifie le temple de Jérusalem, profané par les Syriens. X, 1-8.

Antiochus Epiphane mourut en 163. Or, d'après I Mach. iv, 28, la purification du temple avait précédé d'environ une année cet événement. Le narrateur abandonne donc ici l'ordre chronologique. Voyez la note placée en tête du paragraphe suivant. Le récit parallèle de I Mach. vi, 30-54, est beaucoup plus circonstancié; le nôtre contient néanmoins plusieurs particularités intéressantes.

CHAP. X. — 1. Judas Machabée reprend possession du temple et de la ville de Jérusalem. — *Templum... et civitatem*. Le sanctuaire fut entièrement repris aux Syriens. Quant à la ville, Judas n'en put recouvrer qu'une partie, quoique considérable. Cf. viii, 31 et ss. Les Syriens réussirent à se maintenir dans la citadelle jusqu'à l'époque de Simon Machabée. Cf. I Mach. iv, 41 et ss.; vi, 18 et ss.; xiii, 49-51; xiv, 36.

2-5. Purification du temple et de la ville. *Aras autem...* Les païens érigeaient volontiers des autels à leurs dieux dans les rues et les places de leurs cités. Ils avaient suivi cette pratique à Jérusalem pour la profaner. Cf. I Mach. i, 50 et 57b. — *Delubra*. Dans le grec : *τεπένη*, les enclos sacrés. Cf. I Mach. i, 47 (dans le texte grec). — *Templo...* (vers. 3). Voyez les détails I Mach. iv, 42 et ss. — *Altud altare*. Il s'agit de l'autel des holocaustes, qui avait été souillé odieusement par les païens. Cf. I Mach. i, 57; iv, 44-47. — *Et de ignitis...* C. à-d., avec

des pierres rendues brûlantes par le frottement. Ce trait est propre à notre livre. Le feu sacré, retrouvé miraculeusement par Néhémie (cf. i, 18 et ss.), avait été éteint par les Syriens dès le début de la persécution d'Antiochus Epiphane. Pour le rallumer, on eut recours à un moyen naturel, très conforme aux idées des anciens, d'après lesquels « la nature est pure, tandis que tout ce qui est entré en contact avec l'homme est plus ou moins souillé ». On conçoit donc fort bien que les Juifs n'aient pas voulu porter sur l'autel un feu ordinaire et vulgaire. — *Post biennium*. Suivant I Mach. i, 47, et iv, 52, il s'était écoulé exactement trois ans entre le jour où le temple fut profané par les Syriens et celui où Judas Machabée le purifia. Notre auteur ne contredit pas cette donnée; s'il ne parle que de deux ans, c'est parce que Judas, autour duquel gravite tout son récit, n'était pas encore à la tête du peuple durant la première année. Voyez Patrizi, l. c., p. 256. — *Incensum, et...* Cf. I Mach. iv, 50-51, et le commentaire. — *Rogabant* (vers. 4). L'imparfait marque une supplication prolongée. — *Prostrati*: dans la plus humble des attitudes de la prière (*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 7). — *Ut ab ipso...* David avait un jour adressé à Dieu cette même demande. Cf. II Reg. xxiv, 14. — *Barbarts*. Voyez ii, 21 et la note. — *Qua die...* Date de la purification du temple. Comp. I Mach. i, 57; iv, 52-54, et le commentaire.

6-7. Saint enthousiasme avec lequel les Juifs

6. Ils célébrèrent cette fête avec joie pendant huit jours ; comme celle des Tabernacles, se souvenant que, peu de temps auparavant, ils avaient passé la fête solennelle des Tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, à la manière des bêtes sauvages.

7. C'est pourquoi ils portaient des branches couvertes de feuillage, des rameaux verts et des palmes, en l'honneur de celui qui leur avait procuré la faveur de purifier son temple.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration et une ordonnance générales, à toute la nation des Juifs, de célébrer tous les ans ces jours de fête.

9. Telle fut donc la fin de la vie d'Antiochus, qui fut appelé le Noble.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum Tabernaculorum, recordantes quod, ante modicum temporis, diem solemnem Tabernaculorum in montibus et in speluncis, more bestiarum, egerant.

7. Propter quod thyrsos, et ramos virides, et palmas præferabant ei qui prosperavit mundari locum suum.

8. Et decreverunt, communi præcepto et decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus est Nobilis, vitæ excessus ita se habuit.

célébrèrent cette fête. Cf. I Mach. iv, 54^b-58. — *In modum Tabernaculorum*. C.-à-d., d'après les rites usités pour la solennité des Tabernacles. Voyez les détails au vers. 7. Comp. Josèphe, *Ant.*, XII, 7, et XIII, 13, 5. — *Recordantes quod...* Motif spécial qui engagea les Juifs à emprunter, pour la purification du temple, les cérémonies jusqu'alors réservées à la fête des Tabernacles. — *Ante modicum...* Cette fête durait du 15 au 22 *ἡσῆρ* (septième mois de l'année juive, qui correspondait à la fin de septembre et au commencement d'octobre) ; le mois de « casleu » ou *kislew* (cf. vers. 5^b), choisi pour purifier le sanctuaire, était le neuvième de l'année (novembre-décembre) : deux mois à peine s'étaient donc écoulés depuis qu'on avait célébré la solennité des Tabernacles *in montibus et in...* — *More bestiarum*. Détail pathétique. Cf. v, 27. — *Propter quod...* *præferabant...* Voyez Lev. XXIII, 40 ; Neh. VIII, 15. — *Thyrsos* (θύρσος). Les Grecs nommaient ainsi des baguettes qu'ils couvraient de feuilles de lierre et de vigne. Ici, ce mot désigne d'une manière générale des branches ornées de feuillage.

8. Institution d'une fête annuelle, en souvenir de cet heureux événement. — *Decreverunt...* Cf. I Mach. iv, 59 et le commentaire.

9. Conclusion du récit relatif à la mort d'Antiochus Épiphane, et transition au règne de son fils Eupator.

SECTION III. — HISTOIRE DES JUIFS DE JUDÉE SOUS LE GOUVERNEMENT D'ANTIOCHUS V ET DE DÉMÉTRIS I^{er}. X, 10-XV, 40.

§ I. — Victoires remportées par Judas Machabée sur les Iduméens et les Syriens. X, 10-38.

Nous avons vu plus haut (cf. x, 1) notre auteur substituer l'ordre logique à la suite réelle des événements. C'est ce qu'il va continuer de faire pendant quelque temps : de là quelques difficultés pour faire cadrer sa narration, à partir de ce passage jusqu'à XIII, 26, avec le récit pa-

rallèle du premier livre (cf. I Mach. iv, 26-iv, 63). De part et d'autre, nous trouvons deux expéditions de Lysias contre les Juifs (cf. I Mach. iv, 26-35 et vi, 17-63) ; mais le premier livre place la première campagne avant la mort d'Antiochus Épiphane, tandis que le second paraît supposer qu'elle n'eut lieu que plus tard. De part et d'autre aussi, les narrateurs racontent avec quelques développements les combats victorieux des Machabées contre les Iduméens et les autres nations païennes qui avoisinaient la Judée (cf. I Mach. v, 1-68 ; II Mach. x, 16 et ss. ; XII, 1-45) ; mais, tandis que, dans le premier livre, tous ces combats sont traités comme s'ils avaient précédé la mort du persécuteur, et comme s'ils avaient été livrés simultanément ou sans interruption, ils sont séparés en deux groupes, dans le second livre, par une des campagnes de Lysias, et le tout est placé après la mort d'Épiphane. Toutefois ce ne sont là que des contradictions apparentes. En effet, pour ce qui concerne les expéditions de Lysias, la première est exposée d'une manière si différente dans les deux livres, qu'il y a tout lieu de croire que les historiens n'ont pas eu en vue une seule et même campagne, mais deux campagnes distinctes, de sorte qu'il y aurait eu, en réalité, trois expéditions de Lysias contre les Juifs. I Mach. iv, 26-35, raconterait la première ; II Mach. xi et ss., la seconde ; I Mach. vi, 17-63, et II Mach. XIII, 1 et ss., la troisième. Quant aux guerres de Judas contre les païens d'alentour, elles sont certainement les mêmes dans les deux livres, et l'on admet en général que l'ordre suivi par l'auteur du second livre est le meilleur ; c'est un groupement logique que l'autre narrateur a opéré. Autre point à expliquer. Si Jason (ou son abrégiateur) a placé ces divers événements sous le règne d'Antiochus Eupator, quoique plusieurs d'entre eux se fussent passés du vivant d'Antiochus Épiphane, cela tient au plan qu'il avait adopté. Il ne songeait nullement à écrire les annales régulières et complètes de son peuple, mais seulement à noter

10. Nunc autem de Eupatore, Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis gesta sunt.

11. Hic enim, suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justitiam tenax erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem, cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset, et ad Antiochum Nobilem translatus etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

10. Nous raconterons maintenant les actions d'Eupator, fils de l'impie Antiochus, en exposant brièvement les maux arrivés pendant ses guerres.

11. Lorsqu'il prit possession du pouvoir, il établit sur les affaires du royaume un certain Lysias, chef de l'armée de Phénicie et de Syrie.

12. Car Ptolémée, surnommé Macer, résolu d'être tout à fait juste envers les Juifs, surtout à cause de l'injustice qu'on leur avait faite, et d'agir avec eux dans un esprit de paix.

13. Mais, à cause de cela, il fut accusé auprès d'Eupator par ses amis, et comme il s'entendait souvent appeler traître, parce qu'il avait abandonné la Chypre, que Philométor lui avait confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus le Noble, il s'était aussi éloigné de lui, il finit sa vie par le poison.

les circonstances les plus essentielles ; il avait donc le droit de combiner à sa manière, et par conséquent d'intervenir au besoin les faits. C'est ainsi qu'il a pu, après avoir raconté l'origine de la persécution, puis la mort d'Épiphanes et la purification du temple, placer la suite de la lutte sous le règne d'Eupator ; ce qui d'ailleurs, dans l'ensemble, était conforme à la réalité. En outre, il ne faut pas oublier qu'Antiochus Épiphanes avait quitté la Syrie pour se diriger vers l'Asie supérieure avant que Lysias commençât ses expéditions contre les Juifs, et qu'il avait confié à ce général la régence du royaume et la tutelle de son fils pendant son absence ; dans ces conditions, c'est d'une certaine manière sous le gouvernement d'Eupator qu'eurent lieu les campagnes de Lysias. Voyez Patrizi, de *Consensu utriusque Libri Machab.*, pp. 213 et ss., 257 et ss.

1^o Introduction. X, 10-15.

10-13. Lysias remplace Ptolémée comme gouverneur de la Cœlésyrie et de la Phénicie. — *Nunc autem...* Le vers. 10 sert pour ainsi dire de titre à cette section entière (x, 10-xv, 40).

— *Eupatore*. Son nom complet était Antiochus (V) Eupator. Il n'avait que neuf ans à la mort de son père, et il régna de 163-161 avant J.-C. Sur son règne, voyez Appien, *Syr.*, 45 ; Polybe, xxxi, 12, 7 et 19, 2. — *Breviantes* : conformément au plan adopté plus haut (cf. II, 31). — *Hic...* *constituit...* (vers. 11). C'est d'Antiochus Épiphanes, comme il a été rappelé plus haut, que Lysias tenait véritablement ses pouvoirs, et le jeune roi ne fut qu'un simple instrument entre les mains de son tuteur tout-puissant ; mais l'historien adapte naturellement son langage aux apparences extérieures, et parle comme si Eupator avait joui en plein de l'autorité royale. Comp. I Mach. vi, 22, 28 et 33, où d'autres actes importants sont de même attribués à ce prince. — *Super negotia...* : en qualité

de premier ministre. — *Lysiam quemdam*. Cette locution surprend de prime abord, car elle semblerait désigner un personnage peu connu, tandis que Lysias jouissait alors d'une grande notoriété, comme notre auteur lui-même nous le dira plus bas (cf. xi, 1). Elle est sans doute employée ici d'une manière méprisante, à cause du mal fait aux Juifs par le régent. — *Phœnicis et Syriæ*. Plutôt, d'après le Cod. Alex. : de la Cœlésyrie et de la Phénicie. Sur ces deux provinces, voyez III, 5 ; IV, 4, etc. (*Att. géogr.*, pl. x). — *Militiæ principem*. Dans le grec : στρατηγὸν προτάρχον, le général qui commandait en premier. D'après le vers. 14, Gorgias commandait en second dans les mêmes conditions. — *Nam Ptolemæus...* (vers. 12). Le même, évidemment, qui a été mentionné VII, 8. — *Macer*. Grec : Μάκρων, le long. — *Justitiam tenax...* Grec : Se décidant à pratiquer la justice envers les Juifs, à cause de l'injustice qu'on leur avait faite. Les cruautés exercées à leur égard avaient été de telle nature, qu'elles pouvaient bien exciter la pitié même d'une conscience païenne. Cf. v, 12-23 ; vi, 1 et ss., 18 et ss. ; VII, 1 et ss. — *Sed ob hoc...* (vers. 13). Ces sentiments généreux et cette noble conduite de Ptolémée n'étaient malheureusement guère en harmonie avec les idées de la cour. — *Amicis*. Non pas les amis personnels du gouverneur, mais les amis du roi, c.-à-d., les premiers officiers du royaume. Cf. I Mach. II, 18 et la note ; III, 38 ; VI, 25, etc. — *Cum...* *quædret*. Il s'entendait souvent donner le nom infamant de traître. En effet, chargé précédemment de gouverner l'île de Chypre au nom du roi d'Égypte, Ptolémée VI Philométor, à laquelle elle appartenait alors, Macer avait abandonné la cause égyptienne et livré l'île à Antiochus Épiphanes (169 avant J.-C.). Cf. Polybe, xxvii, 11. Il devait lui être particulièrement dur de s'entendre re-

14. Or Gorgias, qui commandait en ces lieux, ayant pris des troupes étrangères, combattait souvent contre les Juifs.

15. Mais les Juifs, qui occupaient des forteresses avantageuses, recevaient ceux qui avaient été chassés de Jérusalem, et cherchaient à faire la guerre.

16. Cependant ceux qui étaient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec vigueur les forteresses des Iduméens;

17. et, après de vigoureux efforts, ils s'emparèrent de ces places, mirent à mort ceux qu'ils rencontrèrent, et tous ensemble n'égorgeèrent pas moins de vingt mille hommes.

18. Et comme quelques-uns s'étaient réfugiés dans deux tours très fortifiées, où ils avaient tout ce qui était nécessaire pour se défendre,

19. Machabée laissa pour les forcer Simon, Joseph et Zachée, et les hommes assez nombreux qui étaient avec eux, et il partit lui-même pour des expéditions qui pressaient davantage.

14. Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.

15. Judæi vero, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

16. Hi vero qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum;

17. multaque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatus ad repugnandum habentes,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itemque Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

procher cette trahison par ceux-là même qui en avaient le plus profité. — *Nobilem*. Épiphane, d'après le grec. — *Translatus*. C.-à-d., qu'il s'était déclaré partisan d'Antiochus IV. — *Etiam ab eo...* Si la leçon de la Vulgate est exacte, ces mots signifient simplement que Ptolémée Macron, en traitant les Juifs avec bonté, avait cessé d'agir conformément aux volontés du roi de Syrie. Le texte grec est assez obscur en cet endroit. Il peut signifier : Voyant qu'il n'était pas dans une place honorable; ou bien : Et ne portant pas son autorité comme il convient à un homme noble.

14-16. Le général syrien Gorgias fait la guerre aux Juifs de concert avec les Iduméens. Ce passage et le suivant (vers. 16-23) sont parallèles au récit de I Mach. v, 2-3, qu'ils complètent notablement. — *Gorgias* a été mentionné ci-dessus (cf. VIII, 9) comme « un capitaine expérimenté ». Il avait joué un rôle important dans la campagne de Nicanor contre Judas. Cf. I Mach. iv, 1-5, 18-22. — *Assumptis adventis*. Son armée se composait donc en grande partie de mercenaires étrangers, suivant la coutume de ces temps. — *Judæi vero...* (vers. 15). Selon la Vulgate, il s'agirait « des Juifs renégats qui tenaient pour Antiochus et qui retiraient dans leurs forteresses ceux que Judas chassait de Jérusalem » (Calmet, h. l.). Le grec a une variante considérable : Et en union avec eux (avec les mercenaires; ou, d'après le Cod. Vat. : en union avec lui, c.-à-d., avec Gorgias), les Iduméens aussi, qui occupaient certaines forteresses avantageuses, luttaient contre les Juifs.

Dans cette expédition, Gorgias eut donc les Iduméens pour alliés.

2° Avantages remportés par Judas sur les Iduméens. XI, 16-23.

Ce passage est sans doute le développement de I Mach. v, 3.

16-17. Il réussit à reprendre les villes juives dont les Iduméens s'étaient emparés. — *Per orationes*. C'était là, très régulièrement, le premier acte de Judas avant d'attaquer l'ennemi. Cf. VIII, 2 et ss.; I Mach. III, 44, etc. — *Munitiones* : les places fortes qui ont été mentionnées au verset précédent. Elles étaient situées dans la région sud-est de la Judée. — *Multaque vi...* (vers. 17). Détails qui montrent avec quelle vigueur les Iduméens résistèrent, et aussi combien la victoire de Judas fut complète.

18-23. Incident particulier de cette campagne. — *Quidam autem...* D'après le grec : Plusieurs, qui n'étaient pas moins de 9 000. — *Duas turres*. Selon toute vraisemblance, des forteresses proprement dites, et pas de simples tours, puisqu'elles pouvaient contenir un si grand nombre de soldats. Voyez les vers. 23^b et la note. — *Omnem apparatus...* Elles étaient très approvisionnées en vivres et en armes. — *Machabæus, relicto...* (vers. 19). Le siège de ces deux forteresses était une entreprise relativement secondaire, que Judas pouvait confier à ses subordonnés; pour lui, il jugea meilleur de s'élaner vers des conquêtes plus importantes. — *Simone*. Son frère aîné. Cf. I Mach. II, 3. — *Josepho*. On croit qu'ici comme au chap. VIII, vers. 22, il faut lire Jean au lieu de Joseph. Dans ce cas, il

20. Hi vero qui cum Simone erant, cupiditate ducti, a quibusdam qui in turribus erant suasi sunt pecunia, et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plus quam viginti millia peremit.

24. At Timotheus, qui prius a Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato

20. Mais ceux qui étaient avec Simon, poussés par la cupidité, furent gagnés à prix d'argent par quelques-uns de ceux qui étaient dans les tours, et, ayant reçu soixante-dix mille didrachmes, ils en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Mais lorsqu'on eut rapporté à Machabée ce qui avait eu lieu, il rassembla les princes du peuple, et accusa ces hommes d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Il fit donc mourir ceux qui étaient devenus des traîtres, et il s'empara aussitôt des deux tours.

23. Et, tout cédant heureusement à ses armes et à ses efforts, il tua dans ces deux forteresses plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avait auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangères

serait question d'un autre frère de Judas. Zachée est entièrement inconnu. — La locution *hi... qui cum...* (vers. 20) désigne les principaux officiers de Simon. — *Cupiditate ducti*. Fait unique jusqu'ici dans la lutte si généreuse des Juifs pour leur indépendance religieuse et politique. — *Septuaginta millibus...* Le grec ne parle que de drachmes, et non de didrachmes. La drachme valait environ soixante-dix-sept centimes depuis l'époque d'Alexandre le Grand; ce qui fait une somme totale de 60900 francs. — *Cum... nuntiatum...* (vers. 21). Vraisemblablement, lorsque Judas revint de l'expédition signalée naguère (cf. vers. 19^b). On comprend la peine très vive que cette conduite égoïste et déloyale lui causa. — *Principibus...*: les principaux officiers, réunis en conseil de guerre. — *Fratres vendidissent*. L'expression n'est pas exagérée; en effet, mettre en liberté de si cruels ennemis, c'était leur rendre le pouvoir de massacrer les Juifs. — *Interfecit*. (vers. 22). La mort seule pouvait expier un tel forfait. — *Confestim... occupavit*: par une attaque soudaine et vigoureuse. — *Armis... ac manibus...* (vers. 23). Grec: Ayant réussi par les armes en tout ce qu'il avait entre les mains; c.-à-d., dans tout ce qu'il avait entrepris. — *Plus quam viginti...* Il y a peut-être ici une erreur de transcription, puisque, d'après le vers. 18 (voyez le commentaire), neuf mille hommes seulement s'étaient réfugiés dans les deux tours, et qu'un certain nombre d'entre eux avaient recouvré ensuite leur liberté (cf. vers. 20). Mais il est bon de remarquer que le narrateur dit ici: *in duabus munitionibus* (ὄχυράμασι), et non: dans les deux tours. Celles-ci étaient donc ou des citadelles proprement dites, ou les points avancés de deux places fortes qui renfermaient des troupes considérables, contre lesquelles Judas eut à lutter.

3^e Victoires remportées par Judas sur le général syrien Timothée. X, 24-38.

Cette campagne paraît être identique à celle qui est brièvement racontée I Mach. v, 6-8. Dans ce cas, elle aurait été, elle aussi, antérieure à la mort d'Épiphane.

24. Timothée menace d'envahir la Judée avec une très forte armée. — *Timotheus, qui prius...* Comp. VIII, 30. L'auteur du premier livre n'a pas mentionné cette première défaite. — *Exercitu peregrinæ...* Comme au vers. 14^a. — *Et congregato...* Dans le grec: Ayant rassemblé



Soldat romain à cheval. (D'après la colonne de Marc-Aurèle.)

des chevaux d'Asie, point en petit nombre. La haute Asie tout entière était renommée pour ses chevaux. La Médie et la Perse étaient les contrées qui en fournissaient le plus. — *Advenit*

et assemblé de la cavalerie d'Asie, s'avança comme pour s'emparer de la Judée par les armes.

25. Or, comme il approchait, Machabée et ceux qui étaient avec lui conjuraient le Seigneur, la tête couverte de terre et les reins ceints de cilices,

26. prosternés au pied de l'autel, de leur être propice et d'être l'ennemi de leurs ennemis et l'adversaire de leurs adversaires, comme dit la loi.

27. Ainsi, après la prière, ayant pris les armes, et s'étant avancés assez loin de la ville, ils s'arrêtèrent lorsqu'ils furent près des ennemis.

28. Dès que le soleil commença à paraître, les deux armées engagèrent le combat, les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire et du succès, les autres n'ayant que leur courage pour guide dans la lutte.

29. Mais, au plus fort du combat, cinq hommes apparurent du ciel aux ennemis, sur des chevaux ornés de freins d'or, servant de guides aux Juifs.

30. Deux d'entre eux, ayant Machabée au milieu d'eux, le couvraient de leurs armes, et le conservaient sain et sauf; mais ils lançaient des traits et la foudre contre les ennemis, qui tombaient frappés d'aveuglement et mis en désordre.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents de tués, et six cents cavaliers.

equitatu asiatico, advenit quasi armis Judæam capturus.

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque ciliciis præcincti,

26. ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti, resederunt.

28. Primo autem solis ortu utriusque commiserunt, isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsores cum virtute Dominum habentes, illi autem ducem belli animam habebant.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cælo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes.

30. Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolumem conservabant; in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione, cadebant.

31. Interfecti sunt autem viginti milia quingenti, et equites sexcenti.

quasi... Cette locution exprime fort bien le projet et les espérances de Timothée.

25-26. Judas et ses soldats se préparent au combat par la prière. Comp. le vers. 16. — *Caput terra...* En signe d'humiliation. Cf. I Reg. iv, 12; II Reg. i, 2; Neh. ix, 1; I Mach. xi, 72, etc. — *Lumbosque...* Autre signe de deuil. Cf. I Mach. iii, 47, etc. — *Ad altaris...* (vers. 26). Sur la base qui supportait l'autel des holocaustes dans la cour du temple. Judas et ses troupes étaient donc alors à Jérusalem. — *Inimicis...*, *sicut lex...* Allusion à Ex. xxxiii, 22 : Je serai un ennemi pour tes ennemis, et un adversaire pour tes adversaires.

27-31. Le combat. — *Longius de civitate...* Les Juifs allèrent jusque sur la frontière des Ammonites, d'après I Mach. v, 6. Timothée, voyant personnellement qu'il s'exposait à un échec certain en attaquant Jérusalem, s'était retiré de l'autre côté du Jourdain. — *Resederunt.* Judas n'attaqua pas immédiatement les Syriens, mais campa en face d'eux jusqu'au lendemain matin. — *Utriusque commiserunt...* (vers. 28). Le narrateur relève, sous la forme antithétique qui lui est chère, l'entraîn avec lequel les deux armées

s'élançèrent l'une contre l'autre. Les Juifs avaient deux garants de la victoire : le Seigneur, qu'ils avaient pieusement invoqué (cf. vers. 25), et leur propre courage (*cum virtute*). Leurs adversaires ne pouvaient compter que sur leur fureur guerrière (*ducem... animum...*). Les meilleures chances de succès étaient donc du côté des Juifs. — *Sed, cum...* (vers. 29). Pendant quelque temps, les deux armées se disputèrent vivement la victoire; puis, tout à coup, le Seigneur intervint miraculeusement en faveur de son peuple. — *Viri in equis.* Comme l'ange qui avait frappé Héloïde (cf. iii, 25), et comme celui qui vint plus tard secourir Judas (cf. xi, 8). — *Frenis aureis.* Grec : avec des rênes d'or. — *Decor.* Plutôt : brillants, éclatants (*δίαρτετεῖς*). — *Ex quibus duo* (vers. 30). Dans le grec : Les deux (avec l'article); c.-à-d., les deux principaux. — *Fulmina...* Un violent orage éclata donc au milieu de la bataille. — *Cæcitate...* Les Syriens tombaient, aveuglés par les éclairs et percés par les javelots. Aussi un très grand nombre d'entre eux restèrent sur le terrain (vers. 31).

32-38. Timothée se réfugia à Gazara, où il

32. Timotheus vero confugit in Gazaram, præsidium munitum, cui præerat Chæreas.

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes, obsederunt præsidium diebus quatuor.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

35. Sed cum dies quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incedentes ascendebant;

36. sed et alii similiter ascendentes, turrets portasque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco peremerunt; et fratrem illius Chæream et Apollophanem occiderunt.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israel, et victoriam dedit illis.

32. Quant à Timothée, il s'enfuit à Gazara, place forte où commandait Chæreas.

33. Machabée et ceux qui étaient avec lui, pleins de joie, assiégèrent cette forteresse pendant quatre jours.

34. Ceux qui étaient dedans, se confiant dans la force de la place, les maudissaient sans mesure et proféraient des paroles abominables.

35. Mais, à l'aube du cinquième jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étaient avec Machabée, irrités par ces blasphèmes, s'approchèrent courageusement de la muraille, et y montèrent avec une ardeur intrépide;

36. et d'autres, y étant montés de même, commencèrent à mettre le feu aux tours et aux portes, et à brûler vifs ces blasphémateurs.

37. Pendant deux jours entiers ils pillèrent la place, et ayant trouvé Timothée qui se cachait dans un certain lieu, ils le mirent à mort; ils tuèrent aussi son frère Chæreas et Apollophanès.

38. Cela fait, ils bénissaient par des hymnes et des cantiques le Seigneur, qui avait fait de grandes choses en Israël, et qui leur avait donné la victoire.

est assiégé par Judas, vaincu pour la seconde fois et mis à mort. — *In Gazaram*. Si, comme le pensent beaucoup d'interprètes, cette campagne est identique à celle de I Mach. v, 6-8, la ville en question, nommée Gazer par l'auteur du premier livre, sera la Jazer de Num. xxxii, 35, située dans la tribu de Ga^d, au nord d'Hésébon, de l'autre côté du Jourdain (*Atl. géogr.*, pl. vii et x). Quelques commentateurs la confondent avec la cité de même nom qui a été mentionnée I Mach. vii, 45; xiii, 54, etc., et qui était bâtie dans la plaine maritime du sud, à l'est d'Accaron. — *Chæreas* était frère de Timothée, d'après le vers. 37^b; il ne nous est pas autrement connu. — *Lætantes* (vers. 33). Judas et les siens se réjouissaient, parce qu'ils espéraient que la ville serait incapable de leur résister longtemps, et que Timothée tomberait avec elle entre leurs mains. Les assiégés, non moins confiants, maudissaient hautement les Juifs et blasphémaient leur Dieu : *at hi qui...*

(vers. 34). — *Viginti... accensi...* (vers. 35). La foi de ces vingt héros, excités par les blasphèmes des Syriens, leur mit au cœur un courage indomptable. Leur exemple enflamma l'ardeur de leurs frères : *sed et alii...* (vers. 36). Variante dans le grec, qui est plus complet : D'autres, montant de même après eux, tandis qu'ils étaient occupés avec ceux qui étaient à l'intérieur, incendièrent les tours, et, allumant des feux, ils brûlèrent les blasphémateurs vivants; d'autres brisèrent les portes, et, ayant fait entrer le reste de l'armée, prirent la ville. — *Per continuum... vastato* (vers. 37). Ce détail manque dans le texte primitif. — *In quodam... loco*. Grec : dans un certain creux; c.-à-d., vraisemblablement, dans une citerne. — *Apollophanem*. Autre personnage inconnu. — *Benedicebant...* (vers. 38). Les Juifs n'étaient pas moins fidèles à remercier Dieu après leurs triomphes qu'à l'invoquer avant le combat. Cf. viii, 27; ix, 17; xi, 9, etc.

CHAPITRE XI

1. Mais peu de temps après, Lysias, gouverneur du roi et son parent, préposé aux affaires du royaume, supportant avec peine ce qui était arrivé,

2. assembla quatre-vingt mille hommes et toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il ferait de la ville, après l'avoir prise, une résidence pour les Gentils ;

3. qu'il tirerait de l'argent du temple, comme des autres sanctuaires des païens, et qu'il vendrait tous les ans le sacerdoce :

4. ne songeant nullement à la puissance de Dieu, mais emporté par l'orgueil, il se confiait dans la multitude de ses fantassins, dans ses milliers de cavaliers et dans ses quatre-vingts éléphants.

5. Étant entré donc en Judée et s'étant approché de Bethsura, qui était dans un lieu étroit, à la distance de cinq stades de Jérusalem, il attaqua cette forteresse.

1. Sed parvo post tempore, Lysias, procurator regis et propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum factorum ;

3. templum vero in pecunia quæstum, sicut cetera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium :

4. nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus, in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

5. Ingressus autem Judæam, et appropinquans Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

§ II. — Grande victoire remportée sur Lysias, et conclusion de la paix. XI, 1-38.

Ainsi qu'il a été dit dans la note placée en tête du § I (p. 855), il n'est pas probable que cette campagne soit identique à celle de I Mach. iv, 28-35. C'est plutôt une expédition nouvelle, dont notre auteur a seul conservé le souvenir, car les faits racontés sont presque entièrement neufs.

1^o Défaite de l'armée de Lysias. XI, 1-12.

CHAP. XI. — 1-4. Lysias s'avance contre les Juifs avec des troupes considérables, pour venger Timothée et pour piller le temple de Jérusalem. — *Procurator*. Le grec ἐπίτροπος a aussi le sens de ministre ou de tuteur. — *Propinquus*. Lysias faisait donc partie de la famille royale. — *Negotiorum præpositus* : en qualité de régent du royaume, comme il a été dit plus haut (note de x, 11). — *Graviter ferens*. Son mécontentement provenait soit des échecs subis précédemment par ses généraux Nicanor et Gorgias (cf. I Mach. iv, 26-27), soit des récentes défaites de Timothée (cf. x, 14 et ss.). — *Congregatis...* (vers. 2). Son armée était réellement formidable, en comparaison des faibles ressources des Juifs. Aussi Lysias comptait-il sur un triomphe assuré : *existimans...* L'historien sacré nous dévoile en termes dramatiques ses projets insolents et ses pensées sacrilèges (vers. 2^b-4). — *Gentium habi-*

taculum... Après s'être emparé de Jérusalem, Lysias se proposait d'en expulser entièrement les Juifs ; cela fait, elle serait une ville toute païenne. — *Templum vero...* (vers. 3). Il espérait tirer de gros revenus du temple, en exigeant un impôt de ceux qui viendraient y prier, y sacrifier, etc. On faisait ainsi dans les sanctuaires païens : *sicut cetera...* — *Et... venale...* Deux grands prêtres juifs, Jason (cf. iv, 7-8) et Ménélaüs (cf. iv, 24-27) avaient déjà acheté à grand prix le souverain pontificat ; Lysias avait l'intention de continuer ce genre de commerce, si profitable au trésor royal, et même de le renouveler tous les ans. De la sorte, le grand prêtre juif, qui était la première autorité de la nation, ne serait plus qu'un instrument docile entre les mains du roi de Syrie. — *Nusquam recogitans...* (vers. 4). Dans ses calculs, Lysias n'oubliait qu'un détail, et c'était le principal de tous, qui devait renverser l'échafaudage de ses plans habilement combinés. — *Octoginta elephantis*. Nombre relativement considérable. Cf. XIII, 2, et I Mach. vi, 30.

5. Lysias met le siège devant Bethsura. — *Bethsuræ*. C'était une place très forte, située au sud de Jérusalem. Cf. I Mach. iv, 29 et la note. — *Quinque stadiorum* (925 m.) est une faute évidente, car un coup d'œil jeté sur la carte (*Atl. géogr.*, pl. x) suffit pour montrer que Bethsura était assez éloignée de Jérusalem

6. Ut autem Machabæus, et qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrymis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israel.

7. Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, ceteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis.

8. Cumque pariter prompto animo procederent, Jerosolymis apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convalescunt animis, non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ibant igitur prompti, de cælo habentes adiutorem, et miserantem super eos Dominum.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, et equitum mille sexcentos;

12. universos autem in fugam vertebant, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt; sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, et intelligens invictos esse

6. Lorsque Machabée et ceux qui étaient avec lui apprirent que les fortes étaient attaquées, ils priaient le Seigneur avec pleurs et avec larmes, et tout le peuple en même temps qu'eux, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

7. Et Machabée, prenant lui-même le premier les armes, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril et à porter secours à leurs frères.

8. Et comme ils s'avançaient ensemble avec un courage assuré, au sortir de Jérusalem un cavalier parut, qui marchait devant eux, ayant un vêtement blanc et des armes d'or, et brandissant une lance.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur miséricordieux, et ils s'animent de courage, prêts à attaquer non seulement les hommes, mais même les bêtes les plus farouches et des murailles de fer.

10. Ils marchaient donc avec entrain, ayant du ciel un protecteur et le Seigneur qui répandait sur eux sa miséricorde.

11. Comme des lions, se jetant impétueusement sur leurs ennemis, ils leur tuèrent onze mille fantassins et seize cents cavaliers;

12. ils mirent tous les autres en fuite et plusieurs d'entre eux s'échappèrent blessés et sans armes; Lysias lui-même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquait pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avait faite, et comprenant que les

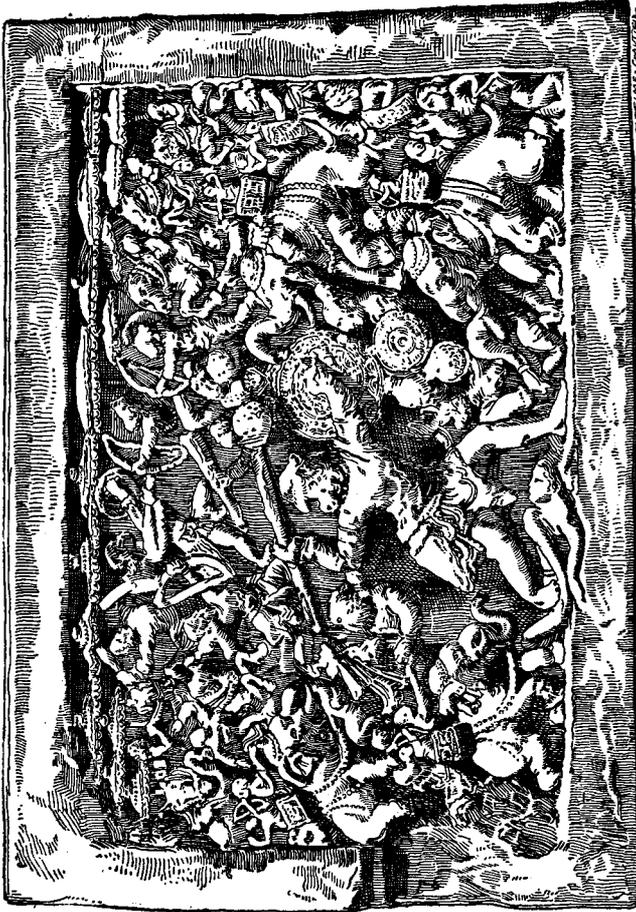
(à vingt milles romains, d'après Eusèbe et saint Jérôme; à environ cent soixante stades, ou 21 kil. 600 m.).

6-12. Les Juifs, secourus par le Seigneur, remportent une éclatante victoire sur les Syriens. — *Expugnari præsidia*. Ce pluriel indique que Judas et ses partisans regardèrent le siège de Bethsura « comme le commencement d'une attaque systématique de toutes leurs fortes-resses ». — *Cum fletu et...* Leur angolaise fut grande; mais ils savaient d'où leur viendrait le secours : *rogabant...* — *Ut bonum angelum...* Prière très naturelle de la part de ces pieux Israélites, qui se rappelaient, d'un côté, les promesses que Dieu avait faites d'envoyer ses anges au secours de son peuple (cf. Ex. xxiii, 20; xxxii, 34; xxxiii, 2; Ps. xc, 11, etc.); de l'autre côté, les délivrances merveilleuses qu'il avait de fait opérées par l'intermédiaire des esprits célestes (cf. Jos. v, 18 et ss.; Jud. vi, 11-23 et xiii, 3-20; II Reg. xxiv, 16-17; IV Reg. vi, 17, etc.). — *Ipse primus...* (vers. 7). Trait bien conforme à la nature de Judas. — *Auxilium fratribus...*

à ceux des leurs qui étaient assiégés dans Bethsura. — *Apparuit... eques...* (vers. 8). Ce fut la réponse du Seigneur à leur prière. — *In veste candida*. Symbole de la sainteté angélique. Cf. Ez. ix, 2; Matth. xxviii, 3; Joan. xx, 12; Act. i, 10, etc. — *Arms... vibrans*. Grec: Agitant sa panoplie d'or. — *Tunc omnes...* Heureux effet que produisit cette manifestation miraculeuse (vers. 9-10). — *Leonum autem...* Le combat et son résultat (vers. 11-12). — *Nudi*. C.-à-d., sans armes. Ils les avaient jetées pour fuir plus rapidement. — *Sed et ipse...* Contraste frappant avec ses orgueilleux projets (cf. vers. 2-4).

2° Lysias propose une paix avantageuse à Judas, qui accepte. XI, 13-15.

13-15. La paix est conclue entre les Juifs et les Syriens. — *Non insensatus*. Litote. Lysias avait trop d'esprit pour ne pas voir qu'il usait ses troupes et l'argent du royaume à lutt. contre un peuple invincible. — *Det auxilio...* Fait très conforme aux principes du paganisme, qui permettaient de croire à la puissance des



Éléphants armés pour le combat. (D'après un bas-relief indien.)

Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos;

14. promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum amicum fieri.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysiaë, in omnibus utilitati consulens; et quæcumque Machabæus scripsit Lysiaë de Judæis, ea rex concessit.

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentis : Lysia populo Judæorum, salutem.

17. Joannes et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implem.

18. Quæcumque igitur regi potuerunt perferri, exposui, et quæ res permittebat, concessit.

19. Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, et deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.

20. De ceteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

21. Bene valete. Anno centesimo quadagesimo octavo, mensis dioscori die vigesima et quarta.

Hébreux étaient invincibles, parce qu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu tout-puissant, il envoya auprès d'eux,

14. et il leur promit de consentir à tout ce qui serait juste, et de persuader au roi de devenir leur ami.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, se proposant en toutes choses ce qui était utile; et tout ce que Machabée écrivit à Lysias en faveur des Juifs, le roi l'accorda.

16. Car la lettre que Lysias écrivit aux Juifs était conçue en ces termes : Lysias au peuple des Juifs, salut.

17. Jean et Abésalom, qui avaient été envoyés par vous, m'ont remis vos lettres et m'ont demandé d'accomplir les choses qu'elles contenaient.

18. Tout ce qui pouvait être représenté au roi, je le lui ai exposé, et il a accordé ce que les circonstances permettaient.

19. Si donc vous conservez la fidélité dans les affaires, je tâcherai encore à l'avenir d'être pour vous une cause de biens.

20. Quant aux autres choses, j'ai chargé en détail et verbalement ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer avec vous.

21. Portez-vous bien. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatrième jour du mois de dioscore.

deux étrangers. — *Misit ad eos*. C'est donc Lysias qui fit les premières avances. Il offrait aux Juifs de fixer eux-mêmes leurs conditions, promettant de les faire accepter par le roi, si elles n'étaient pas trop dures pour les Syriens (vers. 14). — *Annuit autem...* (vers. 15). Judas fit un bon accueil à cette proposition, sentant bien que la guerre, même accompagnée de perpétuelles victoires, aurait fini par être désastreuse pour son peuple (*in omnibus utilitati...*).

3° Quatre documents relatifs au traité de paix. XI, 16-38.

Les protestants et les rationalistes nient leur authenticité sans preuves suffisantes. Sur l'objection tirée de la chronologie, voyez le commentaire des vers. 21 et 31.

16-21. Lettre de Lysias aux Juifs. — *Hunc... retinentes*. Introduction de l'historien. — *Lysias... salutem*. La salutation accoutumée. Cf. I, 1, 10, etc. Elle est adressée à tout le peuple, car les Syriens n'avaient pas encore reconnu officiellement l'autorité de Judas Machabée. — *Joannes* (vers. 17) était peut-être le frère de Judas Machabée (cf. I Mach. II, 2); *Abesalom* n'est pas mentionné ailleurs. — *Qui misit...* Ils avaient porté à Lysias le document dans lequel Judas faisait connaître ses conditions (*scripta*;

cf. vers. 15^b). — *Quæcumque... regi...* (vers. 18). Le régent avait donc tenu sa promesse. Comp. le vers. 14. Il promet aux Juifs de leur demeurer favorable, pourvu qu'ils continuent eux-mêmes de se montrer bien disposés à l'égard du gouvernement syrien : *si igitur...* (vers. 19). — *De ceteris* (vers. 20). C. à-d., au sujet des détails du traité de paix. Il avait donné, sur les divers points à examiner (*per singula*), des instructions verbales aux deux ambassadeurs Juifs (*et istis*) et à ses propres délégués (*et his qui...*), et le tout devait être réglé d'un commun accord à Jérusalem. — *Anno 148^e*. Année de l'ère des Séleucides, qui va d'octobre 165 à octobre 164 avant J.-C. — *Mensis dioscori*. D'après le grec ordinaire : au mois de dioscorinthios (Διοσκορινθίου, génitif de Ζεύς κορινθίου : Jupiter corinthien). Ce mot crée quelque embarras aux interprètes, car il n'existait pas de mois ainsi nommé dans le calendrier grécomacédonien. On suppose donc que nous avons ici une erreur de transcription, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude quelle était la leçon primitive. La Vulgate a lu *ox* conjecturé qu'il fallait lire Διόσκορον, et les Crétois avaient de fait un mois, le troisième de l'année, qui portait le nom de dioscore. Les cri-

22. La lettre du roi contenait ce qui suit : Le roi Antiochus à Lysias son frère, salut.

23. Le roi notre père ayant été transféré parmi les dieux, et notre désir étant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix et s'appliquent avec soin à leurs affaires,

24. nous avons appris que les Juifs n'ont pas consenti à passer aux coutumes des Grecs, comme le souhaitait mon père, mais qu'ils veulent conserver leur manière de vivre, et que, pour ce motif, ils nous demandent qu'il leur soit permis de garder leurs lois.

25. C'est pourquoi, voulant que ce peuple aussi soit en paix, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon la coutume de leurs ancêtres.

26. Tu feras donc bien d'envoyer vers eux et de faire alliance avec eux, afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, et qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. La lettre du roi aux Juifs était comme il suit : Le roi Antiochus au sénat des Juifs et aux autres Juifs, salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons; nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

22. Regis autem epistola ista continebat : Rex Antiochus Lysiae fratri, salutem.

23. Pater nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam,

24. audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis, ut cognita nostra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat : Rex Antiochus senatui Judæorum, et ceteris Judæis, salutem.

28. Si valetis, sic estis ut volumus; sed et ipsi bene valeamus.

tiques ont aussi proposé d'adopter les corrections Δίος ou Δίτροπος, noms de deux mois macédoniens, qui correspondaient, le premier à novembre, le second à mars. D'autres acceptent la variante de la Vulgate, et font du mois de Dioscore un mois intercalaire, dont la place dans le calendrier demeure incertaine.

22-26. Lettre d'Antiochus Eupator à Lysias. — *Regis autem...* L'introduction du narrateur; puis la salutation : *Rez... salutem.* — *Lysie fratri.* Le nom de frère est pris, comme en maint autre passage, dans le sens large, pour désigner un certain degré de parenté. Nous avons vu plus haut (cf. vers. 1) que Lysias appartenait à la famille royale. — La locution toute païenne *pater... inter deos...* (vers. 23), pour représenter la mort et l'apothéose, est parfaitement conforme aux idées d'alors, et aussi aux actes d'Antiochus Épiphanes, qui s'était attribué le nom et la puissance d'un dieu. Voyez ix, 10 et le commentaire. — *Eos qui... in regno...* : tous les sujets du royaume syrien. — *Sine tumultu...* C. à-d., vivre heureux et tranquilles, s'occupant à l'aide de leurs affaires (et rebus...). — *Ut... ad ritum...* (vers. 24). Tel avait été le but des mesures tyranniques d'Épiphanes. Cf. iv, 9 et ss.; I Mach. I, 43 et ss.; II,

15-18, etc. — *Legitima sua* : le droit de vivre suivant leur loi et leurs coutumes. Judas avait évidemment mis cette condition en tête de toutes les autres, puisque c'était pour l'obtenir que lui et les siens avaient lutté avec tant d'héroïsme. Cf. I Mach. vi, 59-61. — *Volentes igitur...* (vers. 25). Eupator dissimule, avec une apparence de royale générosité, la nécessité où il se trouvait de faire aux Juifs cette concession. — *Templum restitui...* : « Ils le possédaient déjà... (cf. x, 1 et ss.) ; mais on leur en confirme la jouissance, et on leur accorde la liberté d'y exercer leur religion, sans trouble de la part des troupes qui étaient dans la citadelle voisine, et qui jusqu'alors avaient fort molesté ceux qui allaient en ce saint lieu. » (Calmet, h. l.) — *Bene igitur...* Conclusion pratique (vers. 26). La locution *dexteram dederis* est fréquemment employée dans nos deux livres. Cf. iv, 34; I Mach. vi, 58, etc.

27-33. Lettre d'Antiochus Épiphanes aux Juifs. — *Ad Judæos...* L'introduction, suivie de la salutation : *Rez...* (vers. 27-28). — *Senatui. Grec* : à la *γενοῦσία*. Cf. I, 10; iv, 44; I Mach. xi, 6, et la note. — *Si valetis, etc...* Formule analogue à celle que nous avons rencontrée dans la lettre d'Épiphanes aux Juifs. Cf. ix, 20. —

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros qui sunt apud nos.

30. His igitur qui commeant usque ad diem trigesimum mensis xanthici, damus dextras securitatis,

31. ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius, et nemo eorum ullo modo molestiam patiat de his quæ per ignorantiam gesta sunt.

32. Misimus autem et Menelaum, qui vos alloquatur.

33. Valet. Anno centesimo quadragésimo octavo, xanthici mensis quinta decima die.

34. Miserunt autem etiam Romani epistolam ita se habentem : Quintus Memmius et Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum, salutem.

35. De his, quæ Lysias, cognatus regis, concessit vobis, et nos concessimus.

29. Ménélaüs est venu à nous, disant que vous désirez descendre chez ceux des vôtres qui sont auprès de nous.

30. A ceux donc qui partiront jusqu'au trentième jour du mois de xanthique, nous donnons un sauf-conduit pour leur sécurité,

31. afin que les Juifs usent de leurs mets et de leurs lois comme auparavant, sans qu'aucun d'eux subisse la moindre peine pour les choses qui ont été faites par ignorance.

32. D'ailleurs, nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confère avec vous.

33. Portez-vous bien. En l'année cent quarante-huit, le quinzième jour du mois de xanthique.

34. Les Romains envoyèrent aussi une lettre conçue en ces termes : Quintus Memmius et Titus Manilius, légats des Romains, au peuple des Juifs, salut.

35. Ce que Lysias, parent du roi, vous a accordé, nous vous l'accordons aussi nous-mêmes.

Adiit... Menelaus (vers. 29). On a supposé parfois que cet ambassadeur serait identique à l'ancien grand prêtre du même nom (cf. IV, 23 et ss.; V, 5, etc.); mais il est peu vraisemblable que les habitants de Jérusalem se soient fait représenter auprès du roi, dans une circonstance si importante et si délicate, par cet infâme apostat, qui avait sacrifié jadis à son égolisme leurs intérêts les plus sacrés. — *Descendere*. C.-à-d., aller de Jérusalem dans les divers districts du pays, dont l'altitude était en général moins élevée. — *Ad vestros qui...* Le grec dit seulement: πρὸς τοὺς ἰδίους, à leurs propres affaires. Comp. les vers. 23 (« rebus suis ») et 26 (« utilitatibus propriis »). — *His igitur...* (vers. 30). Le roi accorde pour un temps l'autorisation demandée. — *Xanthici*. C'était le sixième mois du calendrier macédonien; il correspondait à peu près au nisan juif (fin mars et une partie notable d'avril). — *Ut... utantur...* (vers. 31). Concession beaucoup plus importante. — *Sicut et prius* : avant la persécution inaugurée par Epiphane. — *Et nemo... molestiam...* (vers. 31). Amnistie pour tous les délits antérieurs à cette lettre, « commis par ignorance ou par accident. » Cf. I Mach. XIII, 39. — *Misimus...* (vers. 32). Leur délégué devait leur faire connaître plus au long, de vive voix, les intentions du roi. — *Anno 148*. Cette date, la même que pour la lettre de Lysias (comp. le vers. 21), crée « l'une des plus grandes difficultés que présente le second livre des Machabées... Nous lisons au premier livre (VI, 17) : « Le roi Antiochus IV Épiphane mourut là, l'an 149 (de l'ère des Séleucides). Et Lysias apprit que le roi était mort, et il fit régner à sa place son fils Antiochus (V Eu-

pator). » Dans le second livre..., on cite des lettres d'Antiochus V, déjà régnant, après la mort de son père, et de Lysias son tuteur. Or elles sont datées de l'an 148... Divers savants... ont démontré que l'auteur du second livre des Machabées commence l'année six mois plus tard que l'auteur du premier livre, parce que celui-ci, écrivant en hébreu, suit le calendrier juif, dont le premier mois correspond au sixième mois macédonien, tandis que celui-là, écrivant en grec, suit le calendrier macédonien, d'après lequel le premier mois correspond au nôtre. Cette manière différente de compter... explique la plupart des difficultés chronologiques qu'on a faites contre le second livre des Machabées, et en particulier la contradiction apparente entre l'année de la mort d'Antiochus IV, qui fut l'an 149 d'après le premier livre des Machabées, et l'avènement d'Antiochus V, qui eut lieu l'an 148 d'après le second livre. » F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique*, t. IV, p. 170-171 de la 2^e édit.

34-38. Lettre des Romains aux Juifs. — *Miserunt...* : par l'intermédiaire de leurs légats, comme il est dit aussitôt. — *Quintus... et Titus* (le grec a « Manlius » au lieu de *Manitius*). Les historiens classiques ne mentionnent pas ces deux personnages parmi les légats envoyés à cette époque en Orient par les Romains; mais ce silence ne prouve rien contre la véracité du récit, car Rome avait alors dans les régions orientales une multitude de légats, et il n'est pas vraisemblable que l'histoire les ait tous cités. — *De his quæ...* (vers. 35). Voyez le vers. 18. — *Et nos concessimus*. Trait qui cadre fort bien avec la tendance qu'avaient alors les

36. Quant à ce qu'il a cru devoir être rapporté au roi, envoyez au plus tôt quelqu'un, après en avoir soigneusement délibéré entre vous, afin que nous en décidions selon qu'il vous convient; car nous allons partir pour Antioche.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous sachions, nous aussi, quelle est votre intention.

38. Portez-vous bien. En l'année cent quarante-huit, le quinzisième jour du mois de xanthique.

36. De quibus autem ad regem iudicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis; nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valet. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis xanthici.

CHAPITRE XII

1. Ce traité ayant été conclu, Lysias s'en retourna vers le roi, et les Juifs se livraient aux travaux des champs.

2. Mais ceux qui étaient demeurés dans le pays, Timothée et Apollonius, fils de Gennæus, et de plus Jérôme, Démophon et Nicanor, gouverneur de Chypre, ne les laissaient point vivre en paix ni en repos.

3. Cependant les habitants de Joppé commirent le crime que voici. Ils

1. His factis pactionibus, Lysias pergebat ad regem, Judæi autem agriculturæ operam dabant.

2. Sed hi qui resederant, Timotheus, et Apollonius, Gennæi filius, sed et Hieronymus, et Demophon super hos, et Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere et quiete.

3. Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt. Rogaverunt Judæos,

Romains de s'ingérer dans toutes les affaires de leurs alliés. — *De quibus autem...* (vers. 36). Allusion à celles des conditions exigées par les Juifs qui n'avaient pas encore eu l'agrément du roi. — *Ut decernamus...* Les légats se montrent prêts à favoriser en tout les intérêts des Juifs, et à appuyer fortement leurs demandes auprès du roi de Syrie. — *Nos enim...* « Il paraît par tout ce qui précède que le roi n'était point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche, et par conséquent que cette guerre est toute différente de celle qui est rapportée dans le chap. vi du premier livre des Machabées, où le roi était en personne. » Calmet, *h. l.* Voyez la note placée au début du § 1^{er} de cette section, p. 855. — *Quinta decima... xanthici.* Cette lettre fut donc écrite, par une curieuse coïncidence, le même jour que celle d'Eupator aux Juifs. Comp. le vers. 33.

§ III. — *Guerres de Judas Machabée contre les nations voisines.* XII, 1-46.

1^o Introduction. XII, 1-2.

CHAP. XII. — 1-2. Comment la paix récemment conclue fut violée par quelques généraux syriens. — *Lysias pergebat...* Il reprit le chemin d'Antioche, son expédition s'étant achevée de la manière qui vient d'être racontée. De leur côté, les Juifs se remirent aux travaux des champs (*agriculturs...*), tristement interrompus par la persécution et par la guerre. — *Sed hi qui...* (vers. 2). Grec : Mais, parmi les commandants

locaux; c.-à-d., les officiers supérieurs sous les ordres desquels étaient placées les garnisons et les troupes syriennes laissées en divers endroits de la Judée. — *Timotheus.* Il diffère évidemment de celui qui a été mentionné plus haut (cf. viii, 30-32, et x, 24-37), et qui avait été tué après la prise de Gazara. — *Apollonius, Gennæi...* C'est le troisième officier royal de ce nom que signale notre livre. Le premier était fils de Thraséas; le second, de Mnesthée. Cf. iii, 5, et iv, 21. — *Nicanor* est probablement distinct du fils de Patrocle dont il a été parlé viii, 9 et ss., 34-35. Cf. xiv, 12 et ss.; xv, 1 et ss. — *Cypriarches.* On nommait ainsi le gouverneur de l'île de Chypre, qui, à ses fonctions civiles, ajoutait des fonctions sacerdotales, en tant qu'il était chargé de rendre, au nom de l'île, un culte aux souverains du pays. — *Non sinebant...* Quelque la paix eût été signée d'un commun accord, ces officiers locaux prenaient sur eux de continuer les hostilités contre les Juifs. Fait qui n'a rien d'inconcevable, surtout en pareil temps.

2^o Expédition de Judas Machabée contre les villes de Joppé et de Jamnia. XII, 3-9.

3-4. La conduite cruelle des habitants de Joppé envers les Israélites domiciliés dans leur ville. — *Joppitæ.* La ville de Joppé, aujourd'hui Jaffa, était alors au pouvoir des Syriens, qui y tenaient garnison. Cf. I Mach. x, 75. — *Flagitium.* L'expression n'est pas trop forte pour caractériser l'horrible attentat qui y a été décrit.